



**Bureau de développement
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circular BDT/DKH/CSTG-6

Genève, le 22 juillet 2024

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT
- À l'État de Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018))
- Aux Membres de Secteur et aux Associés de l'UIT-D
- Aux établissements universitaires
- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D
- Aux Observateurs (organisations régionales et internationales)
- À l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA

Objet: Troisièmes réunions des commissions d'études de l'UIT-D pour la période d'études 2022-2025 – Commission d'études 1: 4-8 novembre 2024 et Commission d'études 2: 11-15 novembre 2024

Madame, Monsieur,

En concertation avec Mme Regina Fleur Assoumou Bessou (Côte d'Ivoire), Présidente de la Commission d'études 1 (CE 1) de l'UIT-D et M. Fadel Digham (Égypte), Président de la Commission d'études 2 (CE 2) de l'UIT-D, j'ai l'honneur de vous inviter à participer aux troisièmes réunions de la CE 1 et de la CE 2 de l'UIT-D pour la huitième période d'études (2022-2025), qui auront lieu au siège de l'UIT à Genève.

Conformément aux Résolutions 55 et 76 (Rév. Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, et en vue d'organiser des réunions des Groupes du Rapporteur inclusives et intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes, je vous invite à appuyer et à encourager la participation des femmes et des jeunes à votre délégation.

Des rapports d'activité annuels et des contributions présentant un intérêt pour les travaux des commissions d'études, y compris des études de cas et des enseignements tirés, seront présentés à ces réunions. Les participants examineront également les projets de rapports attendus au titre des Questions et approuveront des produits et des rapports intermédiaires, le cas échéant. Les membres sont encouragés à soumettre des contributions aux travaux sur les Questions à l'étude, conformément à la structure générale des rapports attendus au titre des Questions et au champ d'activité. Des liens Internet vers la structure générale des rapports sont disponibles dans l'**Annexe 1**.

Il est important que les entités s'assurent que les personnes qui ont été nommées à la fonction de vice-président de chacune des deux commissions d'études, ainsi qu'aux fonctions de rapporteur ou de vice-rapporteur pour les 14 Questions à l'étude, soient présentes physiquement, afin de veiller à ce qu'elles puissent diriger les travaux de leur réunion respective sans contraintes liées au fuseau horaire ou à la

connectivité, collaborer de manière efficace avec les membres de leur équipe de direction sur place et participer au processus décisionnel. La réunion de l'équipe de direction de la CE 1 se tiendra le 3 novembre 2024 de 15 h 30 à 17 h 30, et la réunion conjointe des équipes de direction des CE 1 et 2 et la réunion de l'équipe de direction de la CE 2 se tiendront le 10 novembre 2024 de 14 h 30 à 16 heures et de 16 h 15 à 18 heures, respectivement.

Les programmes de gestion du temps et les projets d'ordre du jour de ces réunions seront publiés sur le site web des commissions d'études dès qu'ils seront disponibles (voir l'**Annexe 1**). Des informations administratives ainsi que des informations sur la façon de soumettre des contributions sont données dans l'**Annexe 2**.

Pour toute autre information ou précision dont vous pourriez avoir besoin, veuillez vous adresser à Mme Rosheen Awotar-Mauree et M. Kyung-Tak Lee, Conseillers des CE 1 et 2 respectivement, par téléphone (+41 22 730 5999) ou par courrier électronique (devsg@itu.int).

Je sais pouvoir compter sur votre participation constante et active aux travaux de nos commissions d'études.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

[Original signé]

Cosmas Luckyson Zavazava
Directeur

Annexe 1

Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions

Les projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions des deux commissions d'études, ainsi que les rapports des dernières réunions des Groupes du Rapporteur, peuvent être consultés aux liens ci-après:

Commission d'études 1

- [Page consacrée à la réunion](#)
- [Projet d'ordre du jour](#)
- [Projet de programme de gestion du temps](#)
- [Rapports des réunions d'avril 2024 des Groupes du Rapporteur, avec les programmes de travail et la structure générale des rapports actualisés](#)

Commission d'études 2

- [Page consacrée à la réunion](#)
- [Projet d'ordre du jour](#)
- [Projet de programme de gestion du temps](#)
- [Rapports des réunions d'avril et mai 2024 des Groupes du Rapporteur, avec les programmes de travail et la structure générale des rapports actualisés](#)

Annexe 2

Principales dates et échéances

Réunion	Date	Date limite pour les demandes de bourses	Date limite pour la soumission des documents à traduire	Date limite pour la soumission des documents ne nécessitant pas de traduction
Commission d'études 1	4-8 novembre 2024	19 septembre 2024	19 septembre 2024	22 octobre 2024
Commission d'études 2	11-15 novembre 2024	19 septembre 2024	26 septembre 2024	29 octobre 2024

Inscription

L'inscription est obligatoire et se fait exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-D. Les participants doivent tout d'abord remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation au coordonnateur désigné correspondant. Les participants doivent disposer d'un [compte utilisateur UIT](#) pour s'inscrire. Vous trouverez de plus amples renseignements relatifs à l'inscription sur ce [site web](#).

[Inscrivez-vous ici](#)

Si vous avez besoin d'une assistance pour vous inscrire, veuillez vous adresser à BDTMeetingsRegistration@itu.int.

Visa

Au besoin, les participants peuvent demander une assistance pour obtenir un visa lors du processus d'inscription en ligne.

[En savoir plus sur l'assistance pour l'obtention d'un visa](#)

Bourses

Veuillez consulter le [Portail des bourses de l'UIT](#) pour connaître la politique d'attribution de bourses dans le cadre de manifestations et d'activités financées sur le budget ordinaire de l'UIT et la liste des États Membres pouvant bénéficier de bourses de l'UIT.

Les critères sur la base desquels il est décidé d'attribuer une bourse sont les suivants:

- Budget disponible à l'UIT.
- Participation active, notamment soumission de nouvelles contributions se rapportant directement aux résultats attendus de l'étude d'une Question donnée.
- Répartition équitable entre les pays et les régions.
- Parité hommes-femmes et inclusion des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers.

Sous réserve que des fonds soient disponibles et que les demandeurs remplissent les critères d'admissibilité, jusqu'à **une bourse complète ou deux bourses partielles** peuvent être accordées par réunion de commission d'études et par État Membre remplissant les conditions requises. La date limite de dépôt des demandes de bourse est fixée au **19 septembre 2024**.

Pour demander une bourse, le participant doit **d'abord s'inscrire et obtenir l'approbation du coordonnateur**, comme indiqué sur le Portail des bourses de l'UIT accessible au lien ci-dessus.

[En savoir plus sur le processus de demande de bourse](#)

Interprétation et sous-titrage

Un service d'interprétation sera assuré dans les six langues officielles de l'Union pendant toute la durée des réunions.

Un service d'interprétation en langue des signes sera également assuré depuis l'anglais durant la réunion sur la Question 7/1.

Le sous-titrage sera assuré en anglais et affiché dans la salle de réunion, sur la plate-forme de participation à distance et sur les pages web des manifestations.

Participation à distance et diffusion sur le web

Des services interactifs de participation à distance seront assurés pour toutes les réunions.

L'inscription préalable est obligatoire pour pouvoir participer à distance. Des instructions sur la procédure à suivre pour se connecter à la plate-forme de participation à distance seront communiquées aux participants inscrits.

Les réunions seront également diffusées sur le web dans les six langues officielles de l'Union (un [compte utilisateur TIES](#) est requis). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour suivre la diffusion sur le web.

Précisions sur les Questions à l'étude

Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les commissions d'études, tels qu'ils ont été approuvés par la CMDT-22, sur le [site web](#) des commissions d'études de l'UIT-D.

Contributions aux travaux des commissions d'études

Vos contributions aux travaux se rapportant aux Questions confiées aux commissions d'études seront très appréciées. Vous pouvez coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de toutes les parties concernées.

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, les contributions pouvant être présentées aux réunions des commissions d'études ou des Groupes du Rapporteur se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; et c) notes de liaison. Les dispositions suivantes s'appliquent:

- Toutes les contributions *pour suite à donner* reçues **45 jours calendaires** avant une réunion sont traduites et publiées au moins sept jours calendaires avant ladite réunion. Passé ce délai, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur.
- Toutes les contributions reçues moins de **45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires** avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le Secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception.

- Les contributions reçues moins de **12 jours calendaires** avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées mais sont gardées pour la réunion suivante. À titre exceptionnel, les contributions considérées comme extrêmement importantes et urgentes pourront être admises par le Président, par dérogation aux délais précités, à condition d'être mises à la disposition des participants au début de la réunion.
- Toutes les contributions devraient être accompagnées d'un **résumé** offrant un aperçu du contenu du document. Les participants sont invités à présenter dans leur contribution **les enseignements tirés et les bonnes pratiques proposées**, selon le cas. Il convient d'indiquer clairement quelle suite les participants à la réunion sont invités à lui donner.
- Les contributions soumises à la réunion *pour information* sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour ainsi que les autres documents, considérés par le président de la commission d'études et/ou le rapporteur, après consultation de l'auteur, comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner.
- Les contributions *pour information* doivent être soumises au plus tard **12 jours calendaires** avant une réunion, et doivent être accompagnées d'un **résumé détaillé** qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.
- Les documents soumis aux commissions d'études en tant que **contributions ne devraient pas dépasser cinq (5) pages**. Pour les textes existants, il y a lieu d'utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes in extenso. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes ou fournis sur demande en tant que documents d'information.

Les contributions doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne disponible [ici](#). Il vous faut annexer la version originale en format Word de votre contribution au formulaire de soumission en ligne pour garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux s'affichent correctement.

Conformément aux dispositions de la Résolution 1, la date limite pour la soumission des contributions à traduire a été fixée au **19 septembre 2024** pour la Commission d'études 1, et au **26 septembre 2024** pour la Commission d'études 2. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.

Documentation

Les réunions des commissions d'études de l'UIT-D se dérouleront sans document papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions sur place et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. L'application de synchronisation des documents ainsi qu'un guide d'utilisation sont disponibles [ici](#).

Un compte utilisateur de l'UIT avec [accès TIES](#) est nécessaire pour pouvoir télécharger les documents des réunions des commissions d'études via le site web et l'outil de synchronisation.

Informations pratiques

Vous trouverez d'autres informations logistiques et administratives sur les réunions sur le [site web des réunions](#) de la **Commission d'études 1** et sur le [site web des réunions](#) de la **Commission d'études 2**.

Pour toute question concernant ces réunions et les activités des commissions d'études de l'UIT-D, n'hésitez pas à vous adresser au **secrétariat des commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique, à l'adresse: devsg@itu.int ou par téléphone au +41 22 730 5999).